

# COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p><b>En exercice : 19</b> <b>Présents : 15</b> <b>Votants : 18</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Information du Maire</b> <b>Décisions prises dans le</b> <b>cadre de ses délégations</b> <b>consenties par le Conseil</b> <b>Municipal</b></p> <p><b>N° 22/2025</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025</p> <p><b>Présents :</b> Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine</p> <p><b>Absent(s) ayant donné procuration :</b> Monsieur VINCENT Alain à Madame VIAENE Nathalie, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger</p> <p><b>Absent(s) :</b> Madame ADROVER Isabelle</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame VIAENE Nathalie</p>
---	---

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 34 du 31 août 2020, Monsieur le Maire informe les membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 04/2025 du 28 février 2025, attribution du marché pour la fourniture et l'installation de 3 panneaux à leds couleur en remplacement des 3 panneaux lumineux existants à la société JSG TECHNOLOGIES – Route de Pernay – ZI Les Pins – LUYNES (37) pour un montant de 50 280 € TTC.
- Décision n° 05/2025 du 03 mars 2025, de solliciter une subvention de 19 302 € auprès du Conseil Départemental du Var pour la réfection de l'accueil de la mairie : le hall d'entrée et le secrétariat pour un montant de 34 412.66 €. La demande de subvention s'élève à 1 9302 € soit 57.77 % du montant du projet.
- Décision n° 06/2025 du 04 mars 2025, qui annule et remplace la décision n° 05/2025 du 03 mars 2025 qui comportait une erreur de frappe dans le montant total du projet à savoir 33 412.66 € au lieu de 34 412.66 €.
- Décision n° 07/2025 du 10 mars 2025, de confier au Cabinet SNAPSE – 140 rue du Mas de Fustier à PUGET-VILLE, la mission d'avant-projet d'un montant de 9 540 € TTC pour les travaux de voiries et réseaux divers envisagés sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Maire.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **16 AVR. 2025**
- de la publication le **16 AVR. 2025**

